



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE
PRÉFET DE GUADELOUPE

Service de presse

Basse-Terre, le 3 octobre 2019

LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE

Agriculture:
Le code d'accès 2019 à telePAC sera le même en 2020
pour les déclarations de surfaces et les demandes d'aides

Dans le courant de ce mois, les agriculteurs de Guadeloupe recevront un courrier de notification de leur nouveau "code telePAC" qui leur servira à se connecter au site internet "telePAC" d'octobre 2019 à septembre 2020 et consulter ainsi l'avancement de leurs demandes d'aide :

- demandes d'aide animales : Prime aux petits ruminants (PPR), Aide au maintien du cheptel allaitant (ADMCA), Prime à l'abattage des bovins (PAB)
- déclaration de surface (DS)
- demandes d'aides surfaciques : Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), aides à l'agriculture biologique, Indemnités compensatoires de handicap naturel (ICHN), Agroforesterie
- demande d'aide à la tonne de canne livrée (ATCL)

Attention, ce code 2019 servira aussi en 2020 pour déclarer ses surfaces et demander des aides. Il convient donc de le conserver précieusement.

Pour celles et ceux qui ne recevraient pas ce courrier ou si ce courrier a été égaré, il est possible de réclamer un nouvel envoi en se connectant sur le site www.telepac.agriculture.gouv.fr à l'aide de l'ensemble des informations personnelles suivantes : numéro PACAGE, SIRET, RIB et code INSEE de la commune d'exploitation.

En cas de changement d'adresse au cours des 6 derniers mois, merci d'adresser vos nouvelles coordonnées postales à la DAAF accompagnées d'un justificatif de domicile : par courrier (DAAF - Saint-Phy- 97108 BASSE-TERRE) ou par mail : telepac.daaf971@agriculture.gouv.fr.

Contact presse :

Didier-Laurent Aubert 06 90 75 28 88

Contact presse :

Service de la communication interministérielle
communication@guadeloupe.pref.gouv.fr
0590 99 39 90 - 0690 58 80 59

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



www.guadeloupe.pref.gouv.fr

facebook.com/prefecture.guadeloupe

Twitter.com/prefet971